

La création de richesse, amenez-en!

Je ne peux vous dire comment je me sens énergisé à chaque fois que j'ai la chance de travailler avec les groupements forestiers. Encore une fois, lors de notre rencontre hivernale, j'ai constaté l'énorme ingéniosité de nos organisations.

Vous le savez, le ministre **LAURENT LES-SARD** nous a interpellés afin d'accroître la récolte de bois en provenance de la forêt privée. Je suis fier que les groupements forestiers aient encore une fois répondu «présents» à cette invitation. En effet, durant deux jours, une soixantaine de représentants des 42 groupements forestiers du Québec se sont penchés sur plusieurs sujets notamment la mobilisation des propriétaires, la réglementation, la main-d'œuvre, l'alliance avec l'État et l'expertise. À cet effet, permettez-moi de remercier les industriels qui ont accepté d'échanger avec nous lors de trois ateliers. Cet exercice nous a permis de nous doter d'un plan d'action concret afin d'accroître la récolte de bois des groupements forestiers. Plus que jamais, je peux confirmer notre place privilégiée sur l'échiquier forestier, et non seulement lorsque l'on parle de forêt privée.

Une nécessité

Beaucoup se demandent pourquoi il est nécessaire d'investir des deniers publics en forêt privée. La réponse est très simple : parce que c'est payant pour l'État! Voilà tout. En effet, les baisses de possibilité sur forêt publique (environ 35 % depuis les 9 dernières années) se feront

rapidement sentir à mesure que la demande pour le bois d'œuvre québécois augmentera avec le rétablissement de la construction résidentielle aux États-Unis. À partir de 1,2 million d'unités construites, la forêt publique ne pourra pas continuer à approvisionner les usines québécoises. Il s'agit d'un manque à gagner important pour le Québec en termes d'impôt sur le revenu (corporations et employés), de redevances, de taxes sur le carburant, etc. Une partie de la solution réside en forêt privée. Cette dernière possède une ressource de grande qualité située à proximité des usines. Or, seule une proportion d'environ 30 % de son potentiel est réellement récoltée chaque année.

Les groupements forestiers, l'outil à privilégier

Je suis convaincu que toutes les conditions peuvent être réunies afin d'augmenter substantiellement la récolte en forêt privée. En effet, la possibilité pour les groupements forestiers de récolter de 1 à 2 millions de mètres cubes supplémentaires est bien réelle. Les propriétaires regroupés sont engagés dans la production de bois, les groupements forestiers possèdent l'expertise,

les équipements et surtout la relation privilégiée avec le producteur afin de mener à terme leur démarche d'aménagement en tant que producteurs privés. Il ne reste qu'à créer les conditions de marché favorables afin de concrétiser ce potentiel.

Des outils durement éprouvés

Il ne faut pas se le cacher, mobiliser le bois de la forêt privée ne se fait pas de la même manière qu'en forêt publique. Il faut accompagner le propriétaire dans sa démarche d'aménagement, il faut créer un lien de confiance qui permettra la récolte de bois.

Or, je dois vous mettre en garde. Depuis plusieurs années, nous souffrons d'une décroissance importante des investissements sylvicoles en forêt privée. Ces investissements de l'État jouent un rôle majeur en soutenant les activités d'aménagement forestier et de récolte de bois des propriétaires. Or, la baisse des investissements sylvicoles fait en sorte que plusieurs groupements forestiers sont maintenant passés sous le seuil budgétaire leur permettant de mobiliser les producteurs forestiers dans la récolte de bois. Qui plus est, nous perdons l'effet de levier du programme qui permettait de créer 6 fois plus de richesse chez les groupements forestiers. L'État n'a pas le droit de demeurer inerte. La conjoncture favorable qui

se dessine sur les marchés ne durera pas éternellement et tout doit être mis en œuvre pour profiter de cette situation, surtout en cette période budgétaire difficile. Je suis persuadé que les groupements forestiers constituent le meilleur outil afin d'atteindre les objectifs de récolte de bois du Gouvernement en forêt privée. Il est cependant nécessaire de leur fournir les moyens adéquats en reconduisant, dans les plus brefs délais, des investissements équivalant au programme de mise en valeur de la forêt privée, le programme d'intensification sylvicole ainsi que le programme de création d'emplois. Le chantier auquel nous sommes conviés est l'un des plus importants depuis fort longtemps. Encore une fois, je tiens à assurer le ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs de notre entière collaboration. Le secteur forestier doit pouvoir s'appuyer sur les approvisionnements en forêt privée qui sont de grande qualité et situés à proximité des usines. Les groupements forestiers ont des solutions pour y arriver et comme convenu, nous déposerons auprès du ministre ces propositions dans les prochains jours afin de coordonner nos actions respectives.



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec



Faire la même chose, différemment!

Vous l'avez sûrement remarqué, dans mes éditoriaux je passe beaucoup de temps dans les aréna à suivre les prouesses de mon garçon au hockey. Par contre, je dois aussi trouver du temps et des activités à faire avec ma fille. Pour mon grand malheur, ce qu'elle aime par-dessus tout, c'est le ballet classique! Riez tant que vous le voulez, mais honnêtement, j'ai essayé une fois et nous avons tous compris qu'il valait mieux trouver autre chose.

Donc dimanche dernier, j'ai fait une journée bricolage avec Marianne. On s'est construit une salle de lecture. À un certain moment, ma fille se tourne vers moi et dit:

«Papa, est-ce que c'est comme cela que l'on construit des bibliothèques dans la vraie vie?»

Moi - «Mais on est dans la vraie vie, et c'est comme cela que l'on construit des bibliothèques miniatures!»

Marianne -«Mais si on voulait en construire des grosses, est-ce que l'on ferait la même chose?»

Moi - «On ferait un peu la même chose, mais différemment. On s'adapterait!»

Faire la même chose, différemment!

La notion de faire la même chose, mais pas de la même manière n'est pas facile à comprendre. Mais si je vous parle de récolte de bois, peut-être que cela peut vous éveiller un peu. Si je vous parle de récolte du bois en forêt privée et en forêt publique, j'imagine que là vous comprenez un peu mieux ce que je veux dire, non?

En effet, couper un arbre c'est couper un arbre, sauf que quand on le fait sur forêt privée, on peut difficilement le faire de la même manière qu'en forêt publique. Vous en doutez? Laissez-moi vous donner quelques exemples.

Le nombre de décideurs

Lorsque l'on coupe du bois en forêt publique, grosso modo, on fait un inventaire, on consulte, on fait un plan d'intervention et on récolte. Bien que ce puisse être un processus parfois long, la démarche est tout de même simple. En effet, il n'y a qu'une personne à convaincre, car c'est l'État, lui-même, le propriétaire de la forêt publique.

À l'inverse, lorsque l'on veut récolter en forêt privée, nous devons travailler avec 130 000 propriétaires qui ont des aspirations différentes. Ces aspirations peuvent être de tous genres comme les loisirs en forêt, un revenu d'appoint, la chasse, la spéculation foncière, la conservation, etc. La décision de récolter leur appartient en totalité et est sujette au respect de leurs objectifs personnels.

Cette diversité d'objectifs pose un sérieux défi de planification. Le planificateur doit prendre en considération les aspirations spécifiques du propriétaire et prévoir des opérations en conséquence. Ainsi, la récolte de bois devient à la fois une activité, mais aussi un outil d'aménagement multiresource puissant.

Les groupements forestiers, l'outil privilégié pour la récolte de bois

Très fréquemment, il existe un attachement important entre le propriétaire et son lot boisé. Il est évident que ce propriétaire acceptera de récolter des arbres sur son territoire que s'il est persuadé que c'est la meilleure façon d'atteindre ses objectifs. Il faut cependant mentionner que la qualité des travaux et la rentabilité de la récolte sont les deux questions les plus souvent posées.

Bien que l'on puisse convenir a priori des revenus du propriétaire, il est parfois plus difficile de le rassurer. C'est pourquoi le groupement forestier et le programme de mise en valeur sont de précieux outils pour inciter le propriétaire à devenir actif et engagé.

En effet, en faisant partie du groupement forestier, le propriétaire joint un groupe qui partage ses intérêts

en plus de bénéficier d'outils et de services d'aménagement. Ainsi, il a accès à de nombreux conseils et informations propres à son lot.

Ce faisant naît une relation de confiance entre lui et l'ingénieur forestier responsable de son dossier. Avec la compréhension des principes sylvicoles se développe l'intérêt de l'aménagement. Avec l'intérêt de l'aménagement se développe aussi l'intérêt de la récolte.

Vous aurez bien compris que mobiliser le bois en forêt publique et privée ne se fait pas de la même manière. L'adhésion du propriétaire à la récolte de bois s'inscrit dans un processus d'aménagement et de confiance et non dans une démarche d'extraction d'un territoire. Depuis 40 ans, les groupements forestiers ont entretenu ce lien de confiance et le goût de l'aménagement forestier chez les 38 000 propriétaires regroupés. Aujourd'hui, ce réseau est fin prêt à participer à la relance du secteur forestier en mettant en marché les bois qu'il a jardinés. Par contre, les investissements de l'État doivent être au rendez-vous afin que l'on puisse récolter... différemment.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

